



**APPARTEMENT DE 2 PIECES**  
n° 41 au 4ème étage

ENTREE	3.49 m <sup>2</sup>
SEJOUR / CUISINE	19.25 m <sup>2</sup>
CHAMBRE	13.10 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	5.05 m <sup>2</sup>
RANGEMENT	2.47 m <sup>2</sup>
DEGAGEMENT	1.44 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>44.80 m<sup>2</sup></b>
BALCON	6.58 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXES</b>	<b>51.38 m<sup>2</sup></b>

N°41



**LEGENDE**

AP	allège pleine		sèche-serveiette
AV	allège vitrée	R	réfrigérateur
VR	volet roulant	LV	lave vaisselle
GC	garde corps	LL	lave linge
	souffleraux plafond	C	cuisson
ETEL	esp tech elec du logt	TRI	tri sélectif
PL	placard	BTD	ballon thermodynamique
	robinet de puisage	LC	linéaire complémentaire
	fenêtre		pf
	pf coulissant		pf 2 ouvrants / 1 fixe
	pf 2 ouvrants		pf 2 ouvrants

Conformément à la réglementation, ce plan est :

EVOLUTIF	PMR
----------	-----

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »

Indice A Aout 2025  
Echelle : 0 50 100 200cm